

L'industrie

En moyenne, **8,1 Mm³** sont prélevés par les industriels ce qui représente 7,5 % des prélèvements estimés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur le bassin de l'Allier aval.

L'agriculture

Les besoins en eau concernent essentiellement l'irrigation, et de manière secondaire, l'alimentation en eau du bétail.

En moyenne, les prélèvements annuels pour l'irrigation entre 1998 et 2005 représentent un volume de **31 Mm³** soit 29 % des prélèvements totaux sur le périmètre du SAGE.



Irrigation sur le bassin versant de la Morge

La quasi-totalité des prélèvements est réalisée en période d'été. Environ 1/3 ont été prélevés en eau souterraine (nappe alluviale essentiellement dans le département de l'Allier) et 2/3 en eau superficielle (essentiellement dans l'Allier, sur les bassins versants de la Morge et de l'Andelot).

Un organisme unique pour les demandes en eau d'irrigation est en place dans le département de l'Allier (Chambre d'agriculture de l'Allier).

Tourisme et loisirs

D'autre part, certaines activités peuvent avoir des conséquences environnementales. Les sports d'hiver nécessitent la création de plans d'eau et de retenues pour la production de neige artificielle (lac des Hermines à Super Besse) et les golfs ont des besoins en eau importants en période d'été.

■ Synthèse

Les étiages de la rivière Allier, soutenus par le barrage de Naussac, font l'objet d'une gestion interrégionale sur les bassins de la Loire et de l'Allier. Ils existent des risques d'une indisponibilité de cette ressource en cas d'étiage sévère non soutenu par le barrage de Naussac.

Les débits d'étiage sont en revanche très faibles sur certains affluents. Cette thématique est donc importante à considérer notamment du fait que les besoins agricoles ne sont aujourd'hui pas totalement satisfaits et que la demande est susceptible d'augmenter.

La sollicitation de la ressource est globalement élevée, principalement destinée à l'AEP du bassin de population de l'agglomération Clermontoise et plus largement de la Limagne. Le niveau de sollicitation est toutefois variable entre les bassins versants.

Environ 40% des ouvrages de prélèvements destinés à l'AEP sont localisés dans les alluvions de l'Allier. En intégrant les autres usages (irrigation notamment), ce sont près de la moitié des forages (44 à 45%) présents sur le territoire du SAGE qui sollicitent cette ressource.

La satisfaction des besoins en eaux potable, agricole et industrielle en quantité semble assurée mais elle reste dépendante des lâchers de Naussac.

Les prélèvements pour l'industrie représentent seulement 8 % de la consommation totale mais l'embouteillage, activité en fort développement, exporte en totalité la ressource hors du bassin. Son impact sur les petits affluents est à étudier.